



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE HABSHEIM

**ARRETE MUNICIPAL n° 006/2023**  
**portant permission de voirie**  
**17 rue de la Délivrance**

ChM

**Le Maire de la Commune de HABSHEIM,**

VU la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;  
VU la demande formulée par la société Déménagements TRANSRHIN - Les Déménageurs Bretons - 13 rue Poincaré 68100 MULHOUSE, en date du 21 décembre 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société Déménagements TRANSRHIN - Les Déménageurs Bretons, est autorisée à stationner un camion de déménagement de 50m<sup>3</sup> sur le domaine public, devant le n°17 rue de la Délivrance, durant 1 jour, soit vendredi 13 janvier 2023, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit, le domaine public.

**Article 2** : Le pétitionnaire, responsable de la sécurité, sera en charge de mettre en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie consacrée à la signalisation routière).

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage sur les lieux.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 5** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de MULHOUSE
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM
- M. le Chef de Poste du Syndicat Mixte des Brigades Vertes d'ESCHENTZWILLER
- M. le Responsable du Service Technique
- M. le responsable de la Police Municipale
- M. le Responsable de la Sté Déménagements TRANSRHIN - Les Déménageurs Bretons
- Affichage

HABSHEIM, le 11 janvier 2023

Gilbert FUCHS  
Maire de HABSHEIM

